



Refus d'un recommande par l'employeur

Par **nini**, le **02/09/2011** à **12:20**

Bonjour,

voila suite a un licenciement pour inaptitude j'ai recu ma lettre ou etait marque dessus les papiers sont a votre disposition la j'ai appelle mon employeur pour lui demander la date et je me suis fait insulte il m'a dit qu'il me les enverrait

donc je lui ai fait un recommande lui demandant de me les envoyer par la poste et il a refuse mon recommande ne sachant pas ce qui est inscrit dedans je sais que ces papiers sont querables mais a t'il le droit de refuser ce recommander et donc il n'y a plus qu'une solution me deplacer

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **15:03**

Bonjour

Vous vous déplacez pour récupérer les documents qui vous revienne, mais faites vous accompagner par une personne qui ne soit pas de votre famille. Elle pourra témoigner si il y a un litige avec l'employeur.

Si la lettre recommandée vous revient, ne l'ouvrez pas car elle n'aurait plus aucune valeur juridique devant une instance de jugement.